

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 { six mois, 14
 { un an 25

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à P. MM. LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIER et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 26 Mars 1867.

BULLETIN.

Le Corps législatif a commencé hier la discussion du projet de loi sur la contrainte par corps. M. Nogent Saint-Laurens a pris le premier la parole. On croit qu'une transaction interviendra entre le gouvernement et la commission. Celle-ci, comme on sait, refuse d'admettre la suppression absolue de l'incarcération pour dettes, et demande qu'il soit laissé aux tribunaux, selon les cas, le droit d'appliquer ou d'écarter cette peine.

Les rumeurs continuent au sujet de l'achat du Luxembourg par la France, autorisées qu'elles semblent être jusqu'à un certain point par le silence gardé dans les régions officielles. Les confirmer ou les démentir serait prématuré. Enregistrons seulement la version la plus accréditée. Le gouvernement français payerait 150 millions au roi de Hollande et se chargerait en outre de la dette afférente au Luxembourg, les fortifications seraient rasées, dit-on. — Pourquoi ? Serait-ce par ordre de M. de Bismarck ?

La situation ne paraît pas s'améliorer en Espagne, malgré tout le mouvement que se donne Narvaez. Une correspondance nous dit qu'il a réussi néanmoins à l'emporter dans les élections. Mais on sait avec quelle facilité chaque ministère espagnol fait nommer une chambre au gré de ses desirs ; l'année dernière on voyait la ville de Madrid nommer des députés unionistes avec 2800 voix sur 3200 votants ; cette année ce sont les députés cléricaux ou modérés qu'elle envoie à la Chambre avec 3400 voix sur 3600 votants.

On a l'espoir d'un arrangement amiable entre la Sublime-Porte et les mécontents de Candie. Un télégramme de Constantinople en date du 20 mars nous apprend que la Commission chargée d'étudier, sous la présidence du grand-vizir, un nouveau système administratif pour l'île de Crète, a entendu déjà plusieurs fois les délégués de ce pays.

Ce qu'on sait de plus certain au sujet du Mexique, c'est que nos troupes l'ont enfin quitté jusqu'au dernier homme. Maximilien vient, dit-on, de remporter un avantage sur les dissidents. On assure aussi que Santa-Anna s'est rallié à lui. On signale la présence à Paris de beaucoup de notabilités mexicaines, entre autres MM. Ramirez, Siliceo, Escandon qui sont venus chercher un asile en France.

J. REBOUX.

CORPS LÉGISLATIF

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur les réunions (a pour membres : MM. Peyrouse, baron Mercier, comte Welles de La Valette, Chagot, Dollfus, Paulmier, Guillaumin, de la Guistièrre et Josseau.

La commission du projet de loi sur la presse est composée de MM. Chauchard, Douesnel, Busson-Billault, Ferras, Léopold Lehon, de Beauverger, Bournat, Mahieu et Nogent Saint-Laurens.

Nous lisons dans l'*Etendard* : « Nous ne savons pas ce qui s'est passé dans les bureaux, et nous ne pourrions d'ailleurs, en rendre compte sans enfreindre la loi ; mais si nous nous en rapportons à nos impressions personnelles, voici comment on pourrait classer les commissaires nommés :

» Contre le projet de loi : MM. de Talhouet, Chevandier de Valdrôme, Larrabure, Buffet et de Veauce ;

» Pour le projet de loi tel qu'il est : MM. le duc d'Albufera, vicomte Reille, Jérôme David ;

» Pour le projet de loi avec des modifications : MM. Mége, Chesnelong, Gressier, Du Miral, de Montagne, Bartholoni, West, Louvet, d'Havrincourt.

» En résumé, cinq commissaires d'opposition radicale ;

» Trois pour le projet pur et simple ;

» Dix pour le projet avec modifications.

» Sur les dix-huit commissaires, quatre seulement ont servi dans l'armée ou la marine. Ce sont MM. le duc d'Albufera, marquis d'Havrincourt, vicomte Reille et baron Jérôme David.

» La commission a choisi pour président M. Larrabure, et pour secrétaires MM. Gressier et Mége.

La *Patrie* donne les mêmes renseignements. Elle croit savoir que pendant les débats des bureaux on s'est surtout préoc-

cupé du côté politique et civil de la question, plutôt que du côté militaire, ce qui a fait nommer en immense majorité des commissaires civils.

Voici le résumé du contre-projet de réorganisation militaire, dû à l'initiative de M. du Miral :

« Tous les hommes valides font partie du contingent qui se rend sous les drapeaux à raison d'un quart par chaque trimestre, les plus forts numéros marchant les premiers.

» Les jeunes gens non-infirmes qu'exempte actuellement l'article 13 de la loi de 1852 (ainé d'orphelins, fils ou petit-fils aîné ou unique de veuve, le plus âgé de deux frères, le frère d'un jeune soldat, le frère d'un militaire mort ou réformé, les jeunes gens n'ayant pas la taille requise) ne peuvent obtenir l'exemption que s'ils possèdent l'instruction primaire et savent le maniement des armes.

» La durée du service est de six ans : trois dans l'armée active, trois dans la réserve.

» Un cinquième du contingent peut s'exonérer, moyennant un prix fixé, de tout service, s'il possède l'instruction primaire et connaît le maniement des armes.

» Les soldats libérés ou ayant deux ans de service peuvent se réengager.

» La réserve ne peut être appelée que par une loi. Le mariage y est permis.

» L'effectif est réglé, chaque année, par la loi des finances.

» Les soldats reçoivent obligatoirement l'instruction primaire.

» La garde nationale mobile se compose des exonérés et des exemptés. Les jeunes gens peuvent se marier sans autorisation. Le service est de six ans.

» La garde mobile ne peut être appelée à l'activité que par une loi qui en règle l'organisation. Les exonérés et ceux qui ont des ressources suffisantes s'équipent à leurs frais.

» La garde mobile appelée à l'activité est soumise au régime militaire.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous transmet les dépêches télégraphiques suivantes :

ÉTATS-UNIS.

New-York, 24 mars.

Le Sénat a adopté la résolution de s'ajourner de mardi prochain au mois de décembre.

Le rapport de la commission d'enquête constate qu'aucune émission excessive de billets d'Etat n'a été faite.

Un incendie a détruit le théâtre de Winter-Garden (Jardin d'hiver).

AUTRICHE.

Vienne, 25 mars.

On apprend de source authentique que le télégramme publié par le journal la *Presse*, de Paris, d'après lequel l'Autriche aurait répondu par une fin de non-recevoir à l'invitation de la France de protester contre les traités d'alliance conclus par la Prusse avec d'autres puissances allemandes, est de pure invention d'un bout à l'autre.

TURQUIE.

Constantinople, 25 mars.

Le journal *La Turquie*, parlant du discours de lord Stanley, d'après lequel la France aurait proposé à la Porte de céder Candie à la Grèce, se déclare autorisé à déclarer que jamais ni le gouvernement français ni aucun autre, n'a fait à la Porte une proposition semblable.

SERBIE.

Belgrade, 24 mars, soir.

Le voyage du prince Michel à Constantinople aura décidément lieu. Il n'a été ajourné jusqu'ici que par suite d'une indisposition du prince. Le pacha-gouverneur de la forteresse de Belgrade accompagnera le prince Michel.

CANDIE.

Corfou, 24 mars.

(source grecque). De nouveaux combats, dont le résultat a été favorable aux chrétiens, ont eu lieu à Apocoronos et Kissamos.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix.

Paris, 24 mars.

Je n'ai rien de nouveau à vous apprendre aujourd'hui et je vous avoue qu'il m'est absolument impossible de répondre aux questions que tout le monde pose : « Allons-nous annexer le Luxembourg à la France, soit par un traité, soit par la force des armes ; sommes-nous amis avec la Prusse, ou bien nos troupiers vont-ils prochainement aller se mesurer avec les vainqueurs de Sadowa ? Ce sont-là des questions qu'autorisent les bruits répandus depuis plusieurs jours, qui provoquent les soubresauts des valeurs financières,

qui jettent l'inquiétude dans tous les rangs de la nation, que les partis peuvent exploiter, mais qu'il serait absurde de les accuser d'avoir inventés. Les partis ont toujours bon dos, et quelque injure à leur adresse tient lieu souvent d'argument plausible. La vérité est que le public n'est pas revenu de l'émotion causée par la divulgation des traités entre la Prusse et tous les Etats allemands à l'exception de l'Autriche. Depuis quatre jours c'est, dans le monde politique, le point sur lequel reviennent nécessairement toutes les conversations.

Il résulte des derniers débats du Corps législatif que le gouvernement français ignorait l'existence de ces traités ; l'argumentation de M. Rouher en est la preuve. Le silence gardé par le gouvernement prussien accuse tout au moins une pensée de défiance à l'égard de la France, et en admettant que la conduite de la Prusse ne soit pas menaçante, elle est tout au moins blessante à l'égard de notre pays. Four que ce ne fut ni une menace ni un mauvais procédé, il faudrait qu'un accord non moins secret que les traités du mois d'août fût établi entre la Prusse et la France. On fait quelque bruit de paroles adressées par le roi Guillaume à M. Benedetti dans une réception diplomatique, et « respirant une confiance absolue dans le maintien de la paix. »

Je vous avoue que, pour ma part, je trouve ces paroles peu rassurantes. Ne semble-t-il pas que si le maintien de la paix était chose parfaitement sûre, indubitable, indiscutable, le roi eût parlé en d'autres termes, et ceux qui croyaient fermement au maintien de la paix peuvent avoir à présent une raison de se montrer déçus.

La question du Luxembourg est fort controversée, et l'on ne voit pas même quelles seraient les puissances contractantes si un traité international était conclu. Il nous semble que la Prusse n'a rien à voir dans cette affaire. Le roi des Pays-Bas a, en même temps que le roi de Prusse, déclaré qu'il se retirait de la Confédération. Le Luxembourg n'appartient pas à la Prusse, et cependant elle le détient par la garnison qu'elle y conserve. Si des négociations sont entamées pour la cession du Luxembourg, on comprend que la Prusse s'y trouve mêlée indirectement, mais le traité de cession ne peut être stipulé qu'entre la France et les Pays-Bas.

Vous devez bien penser que nos chauvins, les partisans des frontières naturelles sentent renaître leurs espérances, et l'é-

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 27 MARS 1867.

— 1 —

LES ROQUEVAIR

PROLOGUE.

Quel agréable souvenir je conserverai de la jolie ville d'Etampes, tout coquettement assise dans une fraîche et riante vallée, montrant ses nombreux clochers que domine la colossale mesure d'un vieux donjon féodal ! Nulle part dans le cours de ma vie errante, je n'ai rencontré un accueil plus sympathique.

Une lettre de recommandation d'un ami m'ouvrit le salon de madame de Berthouville, où se réunissaient presque tous les soirs une douzaine de personnes, formant le cercle le plus aimable. Tout ce monde-là savait si bien causer ! Il est vrai que madame de Berthouville possédait l'art de faire valoir ses amis les uns par

les autres. Certainement les gens médiocres formaient là, comme partout, la majorité ; il en était beaucoup auxquels j'aurais supposé une valeur réelle si je ne les avais pas rencontrés dans d'autres réunions où, livrés à leurs seules forces, ils retombaient dans les banalités et les lieux communs. Mais madame de Berthouville savait relever à propos les moindres saillies, et leur donnait souvent, par un adroit commentaire, un prix qu'elles n'auraient jamais eu sans cela ; on était émerveillé d'avoir eu tant d'esprit sans s'en douter, et l'on aimait d'autant plus cette femme qu'elle ne cherchait jamais à briller elle-même.

Quelquefois des visites de Paris venaient jeter une nouvelle animation dans nos soirées. Presque tous les dimanches arrivaient l'abbé Romilly et son neveu M. Paul Sardan.

L'abbé était, je crois, cousin germain du mari de madame de Berthouville, et l'affection la plus sincère existait entre eux.

Nous aimions tous l'abbé Romilly. Il unissait à la gravité exigée par sa position, les manières d'un homme du monde parfaitement élevé, et tout cela dans une si juste mesure, avec un tact si parfait des convenances, que personne ne songeait à dire de lui : il est trop homme du monde pour un prêtre.

C'était le plus agréable causeur qu'il fut possible de rencontrer. Il possédait une grande connaissance du cœur humain, autant que des besoins et des tendances de son époque.

L'abbé croyait que, pour remplir avec fruit sa mission de pêcheur d'hommes, il ne devait rester étranger à aucune des questions qui s'agissent dans la société. Politique, économie sociale, beaux-arts, littérature, tout lui était familier. Nul courant d'idées ne s'établissait sans que l'abbé Romilly ne le prit à sa source et ne le suivit soit avec anxiété, soit avec joie, dans la route qu'il parcourait.

Il en résultait que sa conversation était singulièrement intéressante, et, quand il était là, nous ne pensions guère qu'à l'écouter. On se bornait à lui donner la réplique, et sa parole facile et brillante nous tenait constamment sous le charme.

Au fond je crois que le bon abbé Romilly aimait à parler. Bien que sa tête fût convertie de cheveux blancs, il avait conservé tout l'enthousiasme, tout le besoin d'expansion que les âmes ardentes éprouvent dans leur jeunesse.

Il sentait le plaisir qu'il nous donnait, et éprouvait en cela une vive satisfaction. Seulement cette satisfaction était tempérée par une modestie qui avait quelque chose de naïf et de gracieux. Le salon ne devenait pas une chaire ; il ne professait pas

il cherchait avec nous, et son doux regard semblait nous dire : Est-ce bien cela ? Comprenez-vous cette question comme moi ?

Il était rare que nous ne fussions pas de son avis, parce qu'il était fort rare que son sens droit le trompât. Si quelquefois nous nous trouvions d'une opinion contraire à la sienne, il souffrait la contradiction avec une douceur charmante, et se rendait à l'évidence avec la simplicité d'un enfant.

Quant à son neveu, M. Paul Sardan, sa présence n'ajoutait rien au plaisir que nous éprouvions dans nos réunions.

C'était un homme de petite taille, excessivement mince. Il me paraissait avoir quarante ou quarante-cinq ans ; il était aussi fort possible qu'il fût beaucoup plus ou beaucoup moins âgé ; ce petit visage maigre et couleur de cire jaune pouvait être réclamé par la vieillesse comme par l'âge mûr.

Au total, Paul n'avait rien de séduisant. Son front très-bombé était sillonné de ces rides perpendiculaires qui annoncent le travail de la pensée ; mais, employé dans un bureau du ministère de la guerre, il ne pensait qu'à aligner des chiffres ; et encore ce noble travail ne lui avait pas parfaitement réussi, car il n'avait jamais pu arriver à un autre poste qu'expédi-

tionnaire à quinze cents francs d'appointements.

Ses yeux d'un bleu très-foncé ensemblaient parus grands s'ils n'eussent pas été enfoncés sous son vaste front. L'ombre projetée par leurs longs cils noirs donnait à son regard un caractère étrange ; mais ce regard était extrêmement doux. Je l'ai vu quelquefois s'illuminer d'une flamme rapide ; mais ce n'était qu'un éclair ; et ses paupières, baissées, voilant sa prunelle, redonnaient bientôt aux traits de son visage leur placidité habituelle.

Sa bouche, aux lèvres un peu épaisses, annonçait la bonté ; ses dents étaient blanches, mais irrégulières ; son menton trop fortement accusé aurait indiqué de l'énergie, mais ce sentiment ne pouvait s'allier avec l'ensemble de cette physionomie douce et un peu craintive.

Ses mains étaient parfaitement belles : une femme aurait pu en être jalouse ; elles étaient très-soignées. Paul probablement attachait du prix à ce petit avantage.

Il y avait pourtant en lui un charme qui attirait vers sa chétive personne. Le son de sa voix était une véritable harmonie. Quand il se décidait à prononcer quelques paroles, on l'écoutait parler sans se préoccuper de ce qu'il disait, parce que, au fait, cela ne semblait guère en valoir à peine.